

# COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

## DE SEPTEMBRE 2017

- Fixation des tarifs de l'affouage pour l'année 2017 à 100 € le lot.
- Sur proposition de l'ONF, fixation des coupes de bois de l'exercice 2017 : parcelle 5, préparation ; parcelle 25, amélioration ; parcelle 14r, régénération secondaire ; parcelle 36, 37, ouverture de cloisonnement. Les destinations seront les suivantes :
  - 1 – délivrance aux affouagistes, pour leurs besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, des produits définis ci-après : parcelles 5, 25, 14r, 36 et 37. Délai d'exploitation de l'affouage : 31 août 2018. Pour le partage sur pied des bois d'affouage, le Conseil municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied : LACOSTE Gérard, SAURIAT Paul, BIDALOT René, GONCE Daniel.
  - 2 – Vente aux adjudications générales :
    - 2.1 Coupes feuillues
      - 2.1.1 Vente de futaies façonnées : Parcelles 2, 25, 14r essences : chêne et hêtre catégories de produits vendus ou délivrés à l'initiative de l'ONF.
    - 2.2 Escompte pour paiement comptant : pour les lots de plus de 3 000 € vendus en adjudication et payés comptant, les clauses générales de vente prévoient un escompte de 2 % pour les bois sur pied et 1 % pour les bois façonnés
  - 3 – Rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés. Le Conseil municipal demande à ONF d'assurer la prestation contractuelle suivante : assistance + cubage + classement (bois façonnés feuillus en bloc ou à la mesure) pour les coupes marquées dans les parcelles 5, 25, 14r. L'ONF sera rémunéré selon les barèmes en vigueur à la date de signature du devis.
- Le Conseil décide de ne pas participer à l'acquisition par HABITAT 25, d'un terrain situé 47 Grande Rue, pour la construction de 8 à 12 logements HLM.
- Modification de la grille tarifaire 2017 pour ajouter dans la rubrique « travaux des services techniques » : « travaux divers sans matériel ». Le tarif est fixé à 35 € de l'heure.
- Location à compter du 15/10/2017, de l'appartement qui s'était libéré au 2<sup>ème</sup> étage de l'immeuble sis 10 avenue de la Saline, zone des Limes, pour un loyer mensuel de 343,22 €, plus 70 € de provision sur charges.